

SEANCE DU 13 MAI 2014

Date de convocation : 6 mai 2014

Date d'affichage : 24 mai 2014

L'an deux mil quatorze le treize mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Stéphanie Collette, Nadine Helaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touze.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Collette.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 15 avril 2014.

CHEMIN D'ISIGNY

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à la décision de la Cour d'Appel, l'expertise judiciaire s'est déroulée le 29 avril dernier en présence de toutes les parties. Les conclusions du cabinet d'expertise devraient être rendu vers le 15 juillet prochain.

CARREFOUR MERIOTEL

Faisant suite aux différents accidents qui ont eu lieu au carrefour du Meriotel, monsieur le Maire précise que tous les propriétaires ont été contactés et qu'il a transmis toutes les conclusions au service du Conseil Général afin qu'il donne suite et fasse les travaux nécessaires à la sécurisation des lieux.

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de la commune pour l'année 2013 rendu par les services de la Trésorerie. Les principaux éléments sont : le montant des impôts locaux s'élève à 155 € par habitant alors qu'au niveau départemental, il s'élève à 325 €. Les charges du personnel s'élèvent à 87 € par habitant alors qu'au niveau départemental elles s'élèvent à 218 €. L'encours de la dette s'élève à 43 € par habitant alors qu'au niveau départemental il est de 606 €. Ces comparaisons sont effectuées par rapport à des communes ayant une démographie similaire.

AVENANT N°3 AU CONTRAT PASSE AVEC LABEO

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un nouvel avenant qui remplace et annule l'avenant n°3 au contrat n°2009/90426 de LABEO Manche à Saint Lô. Il concerne le contrôle de désinfection des surfaces de travail concernant la cantine scolaire d'un montant de 112,79 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cet avenant et autorise monsieur le Maire à le signer.

ASSAINISSEMENT VILLAGE DE L'AUBRIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention d'aide financière n°1049715 entre la commune et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux suivants : étude à la parcelle de 32 branchements particuliers concernés pour un raccordement à l'assainissement collectif vers la nouvelle station d'épuration de capacité 80 HE de type filtres plantés sur le hameau de l'Aubrière à Cambernon.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire précise également que l'entreprise ERSE (titulaire du lot n°2) a fait une déclaration de sous-traitance pour la société BHD ENVIRONNEMENT. Cette modification n'entraîne aucune incidence ni sur le montant ni sur le marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la déclaration de sous-traitance et l'insère dans la procédure concernant la création d'une station d'épuration au village de l'Aubrière. Il autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que 29 foyers ont déposé leur demande de subvention à la mairie et que ces dossiers seront immédiatement transmis à l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire de l'entreprise SA2E en vue de l'obtention de l'accord de démarrage des travaux de raccordement.

Monsieur LEBEURY Francis précise que des malfaçons ont été constatées sur la pose du grillage et des poteaux. Celles-ci ont été remontées lors de la dernière réunion de chantier afin que le nécessaire soit fait au plus vite.

STATION D EPURATION

Monsieur le Maire donne le compte-rendu du rapport de visite de la SATESE qui a eu lieu le 17 mars dernier. Les conclusions sont les suivantes : l'eau épurée est d'assez bonne qualité ; le curage du cône de sédimentation est à prévoir ainsi qu'une dératisation.

TRAVAUX PRESBYTERE

Les locataires du Presbytère souhaite qu'un gainage de la cheminée soit effectué. Le montant de ces travaux s'élève à 620,50 € HT.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal refuse cette proposition au motif qu'il existe déjà un moyen de chauffage.

Monsieur Francis LEBEURY, adjoint en charge des travaux, précise que des gardes corps seront poser aux différentes fenêtres.

A la majorité des membres présents, les membres du Conseil Municipal lui demandent de faire établir des devis complémentaires ou de demander à l'agent communal d'effectuer ces travaux.

MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un accident s'est produit dans le Bourg et que le mur du cimetière a été détérioré. La personne en cause n'ayant pu être identifiée, une plainte a été déposée auprès des services de la gendarmerie. Un devis a été demandé.

70ème ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

Madame Christine BISSON propose aux membres du Conseil Municipal le calendrier de la manifestation qui se déroulera le 28 juillet prochain pour le 70ème anniversaire de la libération de Cambernon : 18 h célébration religieuse suivie d'un dépôt de gerbe aux monuments aux morts et d'une rétrospective des événements qui se sont déroulés à cette époque dans la salle de convivialité. La manifestation se terminera par un verre de l'amitié.

A l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

COMPTE RENDU CONSEIL DE LA CBC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des dernières réunions qui se sont déroulées à la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur précise tout d'abord qu'une licence va être acquise auprès de Microsoft afin de permettre une utilisation uniforme des systèmes informatiques. Le coût s'élèvera à 36 350 € pour 250 postes. La dématérialisation de la chaîne comptable devra être effectuée dans les prochains mois, ce qui va demander un travail supplémentaire important. Il leur précise de plus que 17 photocopieurs vont devoir être changés dont celui de Camberton.

Il ajoute qu'une estimation de la piste synthétique d'athlétisme a été effectuée par un maître d'œuvre. Celle-ci s'élève à 930 000 € HT.

Il leur fait enfin un point sur les affaires scolaires en leur précisant notamment l'évolution de la mise en place des rythmes scolaires et en leur faisant un état des lieux sur les fermetures de classes sur le territoire.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu monsieur PHILIPOT Denis. Celui-ci rencontre des problèmes avec des engins agricoles ou non qui détériorent sa toiture lorsqu'ils tournent dans le chemin.

Après débat, la commission des chemins se rendra sur place afin de vérifier ce qu'il y a lieu de faire.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une remarque précisant que les poubelles situées au niveau du village de la Belaisière débordaient régulièrement. Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de l'enlever et de la mettre au niveau du lotissement Delarocque.

Monsieur David COLLETTE propose que le dégrèvement fiscal en zone humide soit proposé au prochain conseil.

Monsieur David COLLETTE demande à monsieur le Maire ce qu'il va advenir du logement précédemment occupé par madame POLFIET Dominique. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur ce sujet, à savoir sur une possible rénovation du bâtiment, une utilisation à une fin communale ou autre.

Monsieur Francis LEBEURY demande à quel moment le Conseil Municipal souhaite effectuer le raccordement électrique de la station d'épuration.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal demande à ce qu'il soit effectué dès maintenant. De plus, ils demandent à ce qu'une société de maintenance soit retenue afin de pouvoir intervenir sur le site.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 10 juin 2014 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le Maire lève la séance à 22h15.